

N° 1869 – MO 756

N° référence : 01.0302.0521

Dépôt : 31.03.2025

Traitement Bureau CDV : 07.04.2025

Développement/Urgence : NON/NON

Délai de réponse : 07.10.2025

Motion de Moutier à Venir intitulée : « Enveloppe budgétaire annuelle pour adapter nos infrastructures aux personnes en situation de handicap »

Proposition

Le Conseil municipal est chargé de libérer une enveloppe budgétaire annuelle d'un montant de Fr. 50'000.— pour adapter rapidement nos infrastructures existantes aux personnes en situation de handicap.

Développement

Nombre de nos infrastructures comme la piscine, les écoles, le mobilier urbain ou les bâtiments municipaux ne sont pas adaptés correctement pour les personnes à mobilité réduite ou ayant une déficience visuelle ou auditive par exemple.

Cette partie de notre population se retrouve ainsi en difficulté quand elles doivent utiliser nos infrastructures en tant qu'utilisateur mais aussi éventuellement si elles devaient être employées par la ville.

Cette situation n'est pas acceptable et elle n'évolue que peu. Un montant annuel fixe permettrait de pallier nos lacunes.

Le montant annuel de Fr. 50'000.— nous paraît être juste car il permettrait d'entreprendre certains travaux assez importants.

Urgence

L'urgence n'est pas demandée.

Moutier, le 31 mars 2025

Signature (s) :

Moutier à Venir, Mme Pascale Gerber (2)

M. Claude Gerber